



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

physique nucléaire

Question écrite n° 38332

## Texte de la question

M. Pierre-André Wiltzer appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la nécessité de reconsidérer l'abandon du projet Soleil destiné à remplacer le centre de rayonnement synchrotron français Lure d'Orsay, au profit de la réalisation du projet anglais Diamond. La décision d'abandonner le projet Soleil, annoncée le 2 août 1999, a pris à contre-pied les collectivités locales plus particulièrement concernées par l'implantation du projet, c'est-à-dire le conseil régional d'Ile-de-France et le conseil général de l'Essonne, qui en avaient fait une des priorités du XIIe contrat de plan Etat-région. Cette décision a par ailleurs profondément déçu la communauté scientifique et les industriels du pôle structurant Massy-Saclay-Orly, qui avaient précisément misé sur l'implantation de cet équipement dans un objectif de cohérence où se développeraient les activités de recherche allant du gène à sa découverte au produit de ce gène et sa fonction. Enfin, sur le plan stratégique, dans un pays qui a toujours été à l'avant-garde dans les domaines de la conception et de l'utilisation du rayonnement synchrotron, le projet Soleil représentait l'outil indispensable autour duquel biologistes, chimistes, physiciens de l'atome, géo et astro-physiciens, ingénieurs... auraient assuré à la France une maîtrise des projets de haute technologie, avec les retombées économiques que ceux-ci génèrent. Pour ces raisons, il lui demande de bien vouloir reconsidérer la décision d'abandonner la construction du synchrotron de troisième génération en France, et de reprendre l'examen du dossier en tenant compte des considérations scientifiques, techniques, économiques et stratégiques qui justifient son maintien dans les priorités nationales.

## Texte de la réponse

Le synchrotron de troisième génération Soleil, dont l'éventuelle localisation sur le territoire national n'avait pas fait l'objet d'un arbitrage, ne sera pas construit en France. Cela étant, l'importance de la technique du rayonnement synchrotron n'a jamais été remise en question. Il n'en demeure pas moins que le coût réclamé pour la construction d'un tel équipement était disproportionné au regard des autres priorités de la recherche nationale, et ne pouvait être supporté par la France seule. Le choix fait en faveur du projet Diamond en Grande-Bretagne répond aux orientations prises par le Gouvernement lors des deux comités interministériels de la recherche scientifique et technique (CIRST) réunis à Paris les 15 juillet 1998 et 1er juin 1999. Aux termes de ces réunions, il a été décidé de ne plus construire en France de très grands équipements qui ne seraient pas conçus préalablement à l'échelle européenne, non seulement pour des raisons d'économie, mais aussi pour intensifier la coopération entre chercheurs. Le projet Diamond s'appuiera sur les acquis techniques de l'avant-projet Soleil et permettra de mettre en contact les chercheurs français avec leurs collègues britanniques dont l'éminence dans le domaine de la physique nucléaire est reconnue par l'attribution de nombreux prix Nobel. Par ailleurs, des discussions sont en cours avec l'Allemagne, l'Italie et la Suisse pour offrir aux chercheurs français qui utilisent le rayonnement synchrotron d'autres opportunités d'accès à des équipements lourds.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre-André Wiltzer](#)

**Circonscription** : Essonne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 38332

**Rubrique** : Recherche

**Ministère interrogé** : éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire** : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 6 décembre 1999, page 6921

**Réponse publiée le** : 17 janvier 2000, page 341